

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-10-6-5

Séance du vendredi 23 octobre 2020

### **CONVENTION ENTRE L'AUTORITÉ DE SURETÉ NUCLÉAIRE ET LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE FESSENHEIM**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles R. 125-50 à R. 125-68 du Code de l'Environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la décision n°2008-007 du 17 décembre 2008 portant création de la CLI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM,
- VU la décision n°2016-001-SEA du 15 juin 2016 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 9 octobre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention financière avec l'Etat (Autorité de Sûreté Nucléaire), jointe à la présente délibération,
- Autorise la signature de cette convention et habilite le Président de la CLIS à la signer,
- Acte le versement d'une recette de 35 000 € sur le Programme C654 chapitre 74 fonction 738 Nature 74718.

  
LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité